

PROJET DE STRATEGIE DE COOPERATION REGIONALE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE DES PAYS MEMBRES DE LA COI
--

Le marché régional de l'énergie présente un prévisionnel d'achats d'énergie primaire par les îles de la COI de l'ordre de 38 milliards d'euros sur les dix ans à venir, dont 90% en direction des énergies fossiles. L'enjeu énergétique est donc celui d'une dépendance coûteuse aux énergies fossiles dans un contexte climatique tendu. C'est dans ce sens que la COI, avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du programme ENERGIES (2014-2019), soutient le développement des énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique dans la région. Cette dynamique régionale doit garantir un accès équitable à des sources d'énergie propres et contribuer à la croissance économique et sociale des Etats.

Les activités du programme ENERGIES ont permis d'appréhender les enjeux, de constituer une communauté d'acteurs impliqués, d'identifier des axes de travail pour l'avenir et d'atteindre des résultats tangibles notamment à travers les projets cofinancés dans les Etats membres. Afin d'approfondir les résultats atteints, une nouvelle phase de coopération en faveur de la transition énergétique de l'Indianocéanie est proposée sur la période 2020-2030.

Une réunion de validation d'un projet de stratégie régionale pour la transition énergétique s'est tenue à Maurice le 30 août 2019 à Maurice avec les OPL et les Points focaux nationaux. Le projet de stratégie a été discuté et validé d'un point de vue technique lors réunion des ministres en charge de l'énergie le 24 octobre 2019 à Antananarivo.

Le projet de stratégie adopte une approche collaborative impliquant l'ensemble des parties prenantes, particulièrement les décideurs publics et privés, en démontrant le potentiel de valeur ajoutée et de retour sur investissement de la transition énergétique. Les actions préconisées sont conçues pour renforcer le partenariat public-privé dans l'identification des axes et programmes de coopération. Elles visent également l'amélioration des capacités d'ingénierie de projet et d'ingénierie financière afin de soutenir la mise en œuvre des actions entreprises et d'assurer un impact énergétique et socio-économique positif dans chacun des Etats de l'Indianocéanie. La COI est appelée à jouer un rôle pivot dans les processus de transition énergétique dans le respect de la souveraineté des Etats en la matière. La COI consolidera sa capacité à jouer un rôle de facilitateur des processus nationaux et territoriaux de transition énergétique, en soutenant l'émergence d'un climat de confiance et d'un environnement réglementaire, technique, professionnel et économique, propice à l'implication du secteur privé et à la réalisation des projets de transition énergétique.

La stratégie est structurée en deux volets interdépendants et complémentaires. Un premier volet transversal vise à consolider la capacité des acteurs publics et privés à faire émerger une vision partagée du potentiel de l'économie de la transition énergétique et à disposer des moyens de soutenir par la coopération régionale les processus nationaux. Un second volet sectoriel vise à aborder chaque filière prioritaire en identifiant les actions de coopération permettant de soutenir sa contribution aux dynamiques territoriales de transition énergétique. Le volet transversal met en avant cinq points clés détaillés dans le projet de stratégie, le volet sectoriel identifie les thématiques communes aux Etats, en l'occurrence, l'efficacité énergétique, le solaire, le développement de la biomasse et l'agri-forestation et l'aménagement des territoires.

Proposition de décision :

Le Comité des OPL :

- a) **Félicite le Secrétariat général pour les réalisations positives du programme ENERGIES 2014-2019, financé par l'Union européenne, dont la période opérationnelle a pris fin en novembre 2019 ;**
- b) **Prend note de la tenue de la réunion de validation des ministres en charge de l'énergie du projet de stratégie régionale sur la transition énergétique le 24 octobre 2019 à Antananarivo, Madagascar ;**
- c) **Recommande au Conseil des ministres de :**
 - i. **Adopter « la stratégie régionale sur la transition énergétique dans les Etats membres de la COI » ;**
 - ii. **Inviter le Secrétariat général à développer les plans d'actions associés en collaboration avec les réseaux qui ont travaillé à la définition de la stratégie régionale ;**
 - iii. **Demander au Secrétariat général d'engager des contacts pertinents avec les partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre de la stratégie régionale sur la transition énergétique dans les Etats membres de la COI ;**
 - iv. **Remercier chaleureusement l'Union européenne pour son soutien financier ainsi que son engagement dans le programme ENERGIE qui a atteint des résultats positifs, concrets et visibles ;**
 - v. **Prendre note de la nécessité d'envisager une suite au Programme ENERGIES en vue de la pérennisation des acquis ;**

Rappel : Décision 13 sur 33^{ème} Conseil des ministres de la COI du 12 et 13 septembre 2019

Le Conseil des ministres :

- a) **Souligne la nécessité d'envisager une suite au projet ENERGIES, en sollicitant le Fonds vert ou d'autres bailleurs de fonds ;**
- b) **Appelle les Points focaux nationaux à s'impliquer pleinement dans les activités du programme ENERGIES et, plus largement, dans la promotion des énergies renouvelables et dans la sensibilisation à l'efficacité énergétique ;**
- c) **Encourage les Etats membres, à travers les PFN, à participer activement à la pérennisation des acquis du programme ENERGIES pour une stratégie de sortie optimale.**

Annexe 1 : Projet de stratégie régionale sur la transition énergétique des Etats membres de la COI

Annexe 2 : Compte rendu de la réunion de validation des ministres en charge de l'énergie du projet de stratégie régionale sur la transition énergétique des Etats membres de la COI